Gatt : conclusion du cycle de l'Uruguay : la culture européenne valait-elle une exclusion?

Autor(en): **Guyaz, Jacques**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1153

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1011864

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

GATT: CONCLUSION DU CYCLE DE L'URUGUAY

La culture européenne valait-elle une exclusion ?

L'accord du Gatt s'est donc conclu sans que l'audiovisuel en fasse partie. Une situation qui n'est pas forcément favorable dans le long terme aux créateurs, même s'ils bénéficient du renforcement de la protection de la propriété intellectuelle. Mais surtout, cette «exclusion» risque bien d'être dépassée à l'heure prochaine du multimédia.

(jg) L'audiovisuel a donc été ôté des traités concluant le cycle de négociations du Gatt, dit de l'Uruguay. Nous utilisons à dessein cette formulation ampoulée. On a écrit que la culture est exclue du Gatt, ce qui n'est pas juste: les accords sur la propriété intellectuelle assurent une meilleure protection aux créateurs; le gain est évident. Il est nécessaire d'indiquer les positions américaines pour comprendre ce qui s'est joué.

● Les Etats-Unis demandaient que les quotas de diffusion actuels soient réservés aux chaînes hertziennes gratuites. Autrement dit TF1 ou la TSR auraient pu conserver des quotas, mais Canal+ ou TNT Cartoon n'y auraient pas été contraints.

CHAÎNES AMÉRICAINES PROJETANT UNE EXPANSION EN EUROPE

Chaîne	Activité	Pays visés
CMT	country music	Grande-Bretagne, Pays-Bas, Scandinavie
Family Channel	séries	Grande-Bretagne
MTV	musique	Tout le continent
Nickelodeon	films	Grande-Bretagne
QVC	ventes directes	Grande-Bretagne
TNT Cartoon	films et dessins animés	Grande-Bretagne, Scandinavie, pays francophones

● Pour les chaînes non hertziennes, les quotas auraient été calculés *en pourcentage de la totalité des signaux envoyés au public*. Cette formulation absconse aurait pu signifier que sur 100 chaînes de télévision, 51 d'entre elles, dans le cas d'un quota de 51%, auraient pu conserver des quotas, les autres étant entièrement libres de leurs programmes.

● Les chaînes utilisant des nouvelles technologies, par exemple les programmes à la demande *(pay per view)* où le téléspectateur choisit son film dans une banque de données, auraient été exclues des quotas.

● Des négociations devaient être entreprises sous l'égide du Gatt afin de supprimer *l'effet perturbateur des subventions*.

● Les États-Unis devaient participer à toute modification éventuelle de la directive de l'Union européenne Télévisions sans frontières qui institue ces fameux quotas.

● La redevance prélevée sur les ventes de cassettes vidéo aurait du être partagée avec le pays producteur.

L'exclusion de l'audiovisuel a surpris. Les Américains auraient-ils mal négociés ? Il faut d'abord noter que les Européens ont joué la défense en ne faisant aucune proposition. Les demandes des Etats-Unis n'apparaissaient pas inacceptables dans le domaine de la diffusion. Le développement de la technologie rend totalement illusoire le contrôle d'émissions diffusées par satellite, sans parler de la future utilisation du câble téléphonique comme support de transmission (lire page suivante).

Le point noir dans les exigences américaines concerne les subventions à la production. Il ne s'agissait pas de les supprimer, mais d'entamer des discussions à leur sujet. Il est certain qu'une interdiction ou une limitation des subventions conduirait à la mort du cinéma européen qui survit grâce à un jeu complexe d'aides publiques, en partie financées en France par une taxe sur les entrées qui frappe indifféremment productions indigènes et étrangères.

L'invasion n'est pas pour demain

Hollywood veut-il la mort du cinéma européen pour régner sans partage ? Avouons notre perplexité. L'absence d'accord n'est pas si favorable que cela à l'Europe. Les nouvelles technologies de diffusion via le téléphone sont presque entièrement en mains américaines. Il ne s'agit pas des lignes actuelles bien sûr, mais des réseaux numériques et de leurs dérivés.

Faute de règles internationales, la loi de la jungle risque de régner dans ce secteur et cela au bénéfice de l'industrie d'outre-Atlantique. En mettant en avant une discussion, inacceptable pour les Européens, sur les subventions à la production, les Etats-Unis ont sacrifié un pion pour mieux rafler la mise de la diffusion dans quelques années.

Une véritable paranoïa a d'ailleurs régné ces dernières semaines en ce qui concerne l'invasion des chaînes américaines. Une enquête de *Fortune* (n° 27, décembre 1993) permet de donner au débat ses justes proportions. Le magazine économique a dressé la liste des chaînes ayant planifié une expansion en Europe (voir ci-contre).

On le voit à la lecture de ce tableau, il n'y a pas de quoi fouetter une exception culturelle ! Seules trois de ces chaînes sont d'ailleurs concernées par la fiction; et tant *Nickelodeon* que *Family Channel* prévoient pour l'instant de diffuser leurs programmes uniquement en anglais. ■